

RIXENSART

Les citoyens interpellent le conseil

🕒 Je 21/12/2017

Thomas DEPICKER

Deux interpellations citoyennes autour de projets urbanistiques dans le quartier Poirier Dieu ont émaillé le conseil communal lundi.

Le dernier conseil communal de l'année a été le théâtre de deux interpellations citoyennes par le comité de quartier Poirier Dieu. Elles concernaient les enquêtes publiques autour du projet de maison de repos et de logements sur l'ancien site de GSK et l'extension du club de hockey RIX HC via deux nouveaux projets urbanistiques sur le site des Charmettes (voir encadré).

Le collège a donc dû faire face à la grogne des habitants du quartier Poirier Dieu lundi soir.

«Lorsque GSK a quitté Genval, il est dommage que la commune n'ait pas eu les moyens de racheter le terrain. Un promoteur l'a fait», se désole une riveraine membre du comité de quartier.

Selon elle, la commune a commis une erreur en initiant un nouveau plan communal d'aménagement révisionnel se basant uniquement sur le projet immobilier du promoteur.

«Pour moi, comme pour beaucoup d'autres citoyens électeurs de la commune, c'est au promoteur de s'adapter aux desiderata de la commune et de son plan de développement et pas l'inverse. Surtout dans le cas présent où c'est la commune qui a la main pour élaborer les conditions de cette nouvelle zone d'habitat.»

Le promoteur Cobelba souhaite aussi bâtir 165 logements sur une parcelle de 4,95 ha. C'est beaucoup trop pour le comité de quartier.

«Dans ce quartier, il faut un minimum de 5 ares pour construire un

«Dans ce quartier, il faut un minimum de 5 ares pour construire un logement soit 20 logements par ha, soit 99 logements au lieu de 165. On pourrait à la rigueur y ajouter les 15 logements sociaux souhaités par la commune soit un total de 114 logements ou 23 logements/ha. Pas plus.»

Le comité pointe également des erreurs de calcul au sein de l'avant-projet du PCAR en ce qui concerne la densité de population et estime que la nouvelle demande de permis du promoteur est quasi identique à celle refusée par la Région wallonne en mai 2016.

«Ce qui est grave aux yeux des riverains, c'est que rien n'a changé en ce qui concerne la finalisation du PCAR pour lequel une enquête publique doit avoir lieu. Et bien que la plupart d'entre eux ne soient pas contre l'implantation d'une maison de repos sur le site, les riverains ne comprendraient pas que cette seconde demande soit appuyée par la commune. Il n'y a aucun caractère d'urgence.»

Christophe Hanin, échevin de l'urbanisme, promet de son côté que rien n'est encore décidé et que les riverains seront intégrés dans la discussion.